

PEMP ET CACES® R486

ESE101

Public

Toute personne de 18 ans

Prérequis

Lire et comprendre le français est conseillé

Durée


2 jours - 14 heures

1 jour de théorie et 1 jour de pratique

1 jour -7 heures

Modalités

Présentiel

 Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap

Résultats attendus

- Acquérir des connaissances et des compétences en vue d'obtenir la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur

Objectifs pédagogiques

- Avoir les connaissances en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des PEMP
- Avoir le savoir-faire pratique en matière de sécurité et de prévention concernant la conduite des PEMP
- Porter un regard critique sur sa situation de travail du point de vue de l'applicabilité des principes de base et des améliorations éventuelles à apporter.
- Proposer à l'encadrement toute idée d'amélioration, en particulier lorsque celle-ci nécessite une étude plus approfondie

Méthodes pédagogiques

- Exposés interactifs
- Exercices et mise en situation pour la partie pratique
- Remise d'une documentation à la fin du stage

Type de validation

Certificat de réalisation

Attestation de fin de formation

Attestation de réussite de contrôles des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique

R486 catégorie A code RS : 7000 enregistrée le 18-12-2024

R486 catégorie B code RD : 7001 enregistrée le 18-12-2024

Certificateur : INRS

Dates et lieux

Agen : 10-11/02 – 11-12/03 – 09-10/04 – 19-20/05 – 16-17/06

Marmande : 29-30/01 – 24-25/02 – 19-20/03 – 14-15/04 – 14-15/05 – 10-11/06

Villeneuve-sur-Lot : 17-18/02 – 02-03/04 – 23-24/06

Périgueux : 08-09/01 – 05-06/02 – 03-04/03 – 09-10/04 – 26-27/05 – 25-26/06

Intervenant

Formateurs qualifiés et expérimentés

Tarifs

Cat A : 420 € HT – 504 € TTC

Cat B : 470 € HT – 564 € TTC

www.sudmanagement.fr

AGEN | Site de l'Agropole - CS 20053 Estillac - 47901 Agen Cedex 9 | 05 53 48 48 50

MARMANDE | 158 Rue Gutenberg - Parc d'activité de Marmande Sud - 47250 Samazan | 05 53 84 82 82

PÉRIGUEUX | Espace Couture - Le Carré des Pros - N21 - 24660 Sanilhac | 05 47 46 81 00

VILLENEUVE-SUR-LOT | Marché gare - rue Henri Barbusse - 47300 Villeneuve-sur-Lot | 05 53 40 10 39

PEMP ET CACES® R486

ESE101

Programme

🌀 EPI

- 🌀 Se munir impérativement de chaussures de sécurité, d'un harnais et d'un casque jugulaire, d'un vêtement réfléchissant et de protection auditive

🌀 THEORIE

- 🌀 Connaissances générales
- 🌀 Décret, arrêtés ministériels et recommandations CNAMTS
- 🌀 Les conditions requises pour conduire une PEMP
- 🌀 Les documents accompagnant la PEMP
- 🌀 Sensibilisation à la sécurité
- 🌀 Les accidents de PEMP (statistiques, causes, prévention)
- 🌀 Les responsabilités du conducteur de PEMP et de l'employeur
- 🌀 Les différents acteurs en prévention et leur rôle
- 🌀 Technologie et stabilité des PEMP
- 🌀 Les différentes catégories et leurs usages courants, les différents organes de la PEMP, les consignes d'entretien, les dispositifs de sécurité
- 🌀 Exploitation des PEMP
- 🌀 Les vérifications à la prise et fin de poste
- 🌀 La capacité de levage (hauteur, poids, nombre de personnes)
- 🌀 Les facteurs de stabilité
- 🌀 Les déplacements dans l'entreprise ou sur le chantier
- 🌀 La signalisation réglementaire
- 🌀 Les consignes de sécurité (EPI, proximité des lignes électriques ...)
- 🌀 Formation si nécessaire adéquate à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur
- 🌀 Les produits dangereux
- 🌀 La mise en sécurité en fin de poste
- 🌀 Entretien

🌀 PRATIQUE

- 🌀 Prise de poste et mise en service
- 🌀 Adéquation
- 🌀 Mise en place,
- 🌀 Conduite, manœuvres
- 🌀 Chargement et déchargement sur un porte engins *en option*
- 🌀 Fin de poste, maintenance

🌀 EVALUATION DES CONNAISSANCES

- 🌀 Contrôle des connaissances théoriques et pratiques et plus particulièrement sur le port des EPI et anti chutes si nécessaire
- 🌀 Cette formation permet de se présenter aux épreuves du CACES® selon la R486 A CNAMTS

PEMP ET CACES® R486

ESE101

TEST CACES® R486 A

Résultats attendus

- Obtenir le CACES® R486 selon la CNAM

Objectifs pédagogiques

- Passage des épreuves théoriques et pratiques en vue d'obtenir le CACES®

Dates et lieux

Agen : 12/02 – 12/03 – 12/04 – 21/05 – 18/06

Marmande : 31/01 – 26/02 – 21/03 – 16/04 – 16/05 – 12/06

Villeneuve-sur-Lot : 19/02 – 04/04 – 25/06

Périgueux : 10/01 – 07/02 – 05/03 – 11/04 – 28/05 – 27/06

Intervenant

Formateurs qualifiés et expérimentés

Tarifs

Cat A : 200 € HT – 240 € TTC

Cat B : 200 € HT – 240 € TTC

Cat A et B : 405 € HT – 486 € TTC

PEMP ET CACES® R486

ESE101

TEST CACES® R486 A – PROGRAMME

🌀 PRESENTATION

- 🌀 Le CACES® est issu de recommandations de la CNAM. Sans être obligatoire, l'application de ces recommandations constitue un bon moyen pour le Chef d'Etablissement de se conformer aux obligations réglementaires en matière de contrôle de connaissances pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail

🌀 EVALUATION THEORIQUE

- 🌀 Durée 1 heure environ
- 🌀 La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués

🌀 EVALUATION PRATIQUE

- 🌀 EPI obligatoire : Équipements de Protection Individuelle (chaussures de sécurité, gants).
- 🌀 Les candidats se présentant sans leurs EPI ne pourront pas participer aux épreuves pratiques
- 🌀 La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention d'une note minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués et d'une note supérieure à 0 pour chacun des points d'évaluation du barème
- 🌀 Chaque compétence sera évaluée et notée suivant un barème préétabli et certifié par l'AFNOR, organisme certificateur

🌀 FIN DES EPREUVES

- 🌀 Les résultats seront communiqués aux candidats en fin de journée. Si le candidat est admis, il se verra remettre une attestation provisoire de CACES®. L'attestation CACES® sera transmise ultérieurement soit à l'entreprise, soit à l'institutionnel, soit au candidat indépendant.
- 🌀 Sur demande et en présence du testeur, tout candidat pourra consulter ses résultats aux épreuves

🌀 VALIDITE

- 🌀 5 ans